



COMMUNE DE CARS

FEUILLET DES DÉLIBÉRATIONS

Jeudi 29 août 2024 à 19h00

A la salle du conseil de la mairie de CARS

Sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Béatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, MM. Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Nicolas CARREAU

ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR

ABSENTS EXCUSES (4) : Mme Virginie FREDAGUE et MM. Etienne DELOMIER, Jérôme DURAND, André GIRAUD

Pouvoir (2) : M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ et M. Etienne DELOMIER à M. Mathieu DELOMIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N° d'ordre de la délibération	Objet	Résultat des votes
29082024-01	Paiement des honoraires d'avocat pour recours contre SMICVAL	Approuvée à l'unanimité
29082024-02	Choix fournisseur panneaux pour l'adressage	Approuvée à l'unanimité
29082024-03	Mise à Jour du nouvel adressage	Approuvée à l'unanimité
29082024-04	Choix d'un broyeur pour l'équipement du tracteur	Approuvée à l'unanimité
29082024-05	Choix d'une entreprise pour les travaux de routes 2024	Approuvée à l'unanimité
29082024-06	Dissolution du Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires du 2 nd degré de Blaye	Approuvée à l'unanimité

Le Maire
Xavier ZORRILLA



Le ou la secrétaire
Régine BERTHAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf aout, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 22/08/24
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
dont 2 pouvoirs
Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Béatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, MM. Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Nicolas CARREAU

ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR

ABSENTS EXCUSES (4) : Mme Virginie FREDAGUE et MM. Etienne DELOMIER, Jérôme DURAND, André GIRAUD

Pouvoir (2) : M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ et M. Etienne DELOMIER à M. Mathieu DELOMIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°29082024-01

OBJET : Paiement des honoraires d'avocat pour recours contre SMICVAL

Considérant que par délibération du 25 janvier 2024, cf. délibération N°25012024-09, il a été décidé par le Conseil municipal de :

- Négocier amiablement dans le cadre d'une procédure de médiation ou dans un process de transaction avec le SMICVAL une application différée du modèle de collecte en « apport collectif » après les élections municipales de 2026 ;
- En cas d'échec, solliciter l'abrogation de la délibération du 6 septembre 2022 en tant qu'elle fixe un modèle de collecte en apport collectif pour la commune alors que les conditions de l'alinéa IV de l'article R2224-24 du CGCT ne sont pas réunies ;

- En cas de rejet de ce recours administratif, saisir le tribunal administratif de Bordeaux d'un recours en annulation contre la décision de rejet opposée au recours administratif.

Considérant que par délibération du 29 février 2024, cf. délibération N° 29022024-04, il a été décidé par le Conseil municipal de :

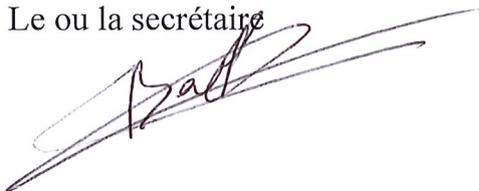
- mandater la SELARL Caroline LAVEISSIERE, représentée par Maître Caroline LAVEISSIERE avocat à la cour;
- fixer le coût de la rémunération de la SELARL Caroline LAVEISSIERE.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la proposition d'honoraires de Maître Caroline LAVEISSIERE, et de mandater son paiement. Ces frais sont mutualisés puisque partagés par les 48 communes engagées dans la procédure.

La facture N°3640 en annexe, donne un cout global de 3600€ TTC qui doit donc être divisé par 48 soit $3600/48 = 75€$.

Après délibération le conseil Municipal approuve à l'unanimité le paiement mutualisé des honoraires de Maître Caroline LAVEISSIERE en charge de porter le recours contre la suppression de la collecte en porte à porte. Le cout supporté par la commune de CARS est de soixante-quinze euros (75 €). Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à ce dossier.

Le ou la secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf aout, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 22/08/24
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
dont 2 pouvoirs
Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Béatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, MM. Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Nicolas CARREAU

ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR

ABSENTS EXCUSES (4) : Mme Virginie FREDAIGUE et MM. Etienne DELOMIER, Jérôme DURAND, André GIRAUD

Pouvoir (2) : M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ et M. Etienne DELOMIER à M. Mathieu DELOMIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°29082024-02

OBJET : Choix fournisseur panneaux pour l'adressage

Le Conseil Municipal a délibéré en avril 2024 pour définir le nouvel adressage de la commune cf. délibération 23042024-05. Nous avons délibéré à nouveau en mai et en juin pour apporter des modifications à la liste nominative des voies. Cette liste a été transmise à la BAN (Base Adresse Nationale).

Nous devons engager les travaux d'implantation des panneaux sur la voirie et effectuer la distribution des « numéros » aux habitants. Nous avons reçu plusieurs devis pour la réalisation et la mise en place de ces panneaux. Deux types de panneaux de rue ont été retenus dans un premier temps : des panneaux en email et des panneaux en aluminium laqués. Les numéros des habitations seront en aluminium laqué. Il s'avère que la différence de prix est importante entre les panneaux émaillés et ceux réalisés en aluminium. Deux fournisseurs proposent la pose des panneaux, le troisième ne la propose pas.

Les devis ont été faits sur la base de 804 numéros de dimensions 150mm X 100mm et 184 panneaux de rue de 450mm X 250mm.

Entreprises	Devis	Cout en € HT	Cout en € TTC
GIROD	103848-6	38 810,04	46 572,05
PROZON	42977	24 433,00	29 319,59
SERI	40052664	28 478,00	34 173,60

Attention :

- PROZON propose un devis sans pose, l'entreprise DUMAS TP chiffre la pose à 16 848 € TTC.
- GIROD propose uniquement des panneaux en émail et la pose pour 18 216 € HT
- SERI propose des panneaux en aluminium et la pose pour 12 600 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SERI, les panneaux en aluminium présentent une très bonne tenue au vieillissement et coutent deux fois moins cher. Les panneaux en aluminium sont ceux utilisés par la grande majorité des communes et sont utilisés pour la signalisation routière.

Après délibération le conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition commerciale de l'entreprise SERI pour un cout de 28 478,00 € HT soit 34 173,60 € TTC. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à ce dossier.

Le ou la secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf aout, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 22/08/24
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
dont 2 pouvoirs
Vote : Pour :
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Béatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, MM. Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Nicolas CARREAU

ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR

ABSENTS EXCUSES (4) : Mme Virginie FREDAGUE et MM. Etienne DELOMIER, Jérôme DURAND, André GIRAUD

Pouvoir (2) : M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ et M. Etienne DELOMIER à M. Mathieu DELOMIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°29082024-03

OBJET : Mise à Jour du nouvel adressage

Monsieur le Maire explique qu'une modification est apportée au nouvel adressage.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la modification de dénomination suivante :

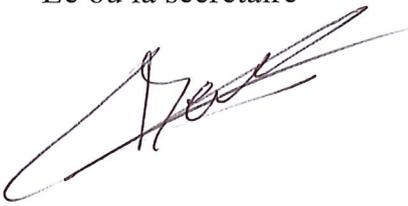
- Impasse de la Vigneronne devient Impasse Jacques AUBERT
M. Jacques AUBERT a occupé un poste de Maire Adjoint au sein du Conseil Municipal de CARS durant plusieurs mandats. Il s'est fortement investi dans la vie communale et notamment dans le domaine de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE et APPROUVE ce changement de dénomination ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le ou la secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Xavier ZORRILLA




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf aout, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 22/08/24
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
dont 2 pouvoirs
Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Béatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, MM. Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Nicolas CARREAU

ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR

ABSENTS EXCUSES (4) : Mme Virginie FREDAGUE et MM. Etienne DELOMIER, Jérôme DURAND, André GIRAUD

Pouvoir (2) : M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ et M. Etienne DELOMIER à M. Mathieu DELOMIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°29082024-06

OBJET : Dissolution du Syndicat Intercommunal des Etablissement Scolaires du 2nd degré de Blaye

- VU le courrier de la Préfecture en date du 15 mai 2023 où le Préfet nous fait connaître le projet de dissolution du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES du second degré DE BLAYE,
- VU la délibération du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES du second degré DE BLAYE en date du 4 juillet 2024 actant la dissolution au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

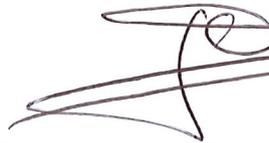
- APPROUVE le projet de dissolution du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES du second degré DE BLAYE au 31 décembre 2024,

- PREND ACTE que les communes devront valider, dans un 2^{ème} temps les modalités de répartitions de l'actif et du passif du Syndicat. Un accord unanime devra être trouvé sur le devenir des biens mobiliers et immobiliers, du personnel, de l'actif et du passif financiers et des archives.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de BORDEAUX, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au représentant de l'Etat.

Le ou la secrétaire



Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf aout, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 22/08/24
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
dont 2 pouvoirs
Vote : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Béatrice RUIZ, Laure BOUCAUD, MM. Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Nicolas CARREAU

ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR

ABSENTS EXCUSES (4) : Mme Virginie FREDAGUE et MM. Etienne DELOMIER, Jérôme DURAND, André GIRAUD

Pouvoir (2) : M. André GIRAUD à Mme Béatrice RUIZ et M. Etienne DELOMIER à M. Mathieu DELOMIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°29082024-05

OBJET : Choix d'une entreprise pour les travaux de routes 2024

Monsieur le Maire rappelle que nous avons délibéré lors du Conseil Municipal du 25 juin cf. délibération N° 25062024-02 pour lancer le Marché A Procédure Adaptée.

Le Rapport d'Analyse des Offres formulaire OUV8 daté du 31 juillet 2024 donne la liste des offres reçues des entreprises suivantes : MOTER, COLAS, VRD AQUITAIN et ATLANTIC ROUTE.

La sélection a été menée selon des critères de valeur technique représentant 40% et de valeur financière représentant 60% de la valeur totale. Les entreprises ont la même note pour l'aspect technique. Pour l'aspect financier c'est l'entreprise COLAS France qui obtient la meilleure note.

Notre Maitre d'œuvre ECTAUR nous propose de choisir l'entreprise COLAS France la mieux classée.

Le montant du cout des travaux proposé par COLAS France est de 73 890,38 € HT soit 88 668,46 € TTC.

Envoyé en préfecture le 03/09/2024

Reçu en préfecture le 03/09/2024

Publié le

ID : 033-213301005-20240829-2908202405-DE



Après délibération le conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition financière de l'entreprise COLAS France pour la réalisation des travaux de routes 2024 pour un montant de 73 890,38 € HT soit 88 668,46 € TTC. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à ce dossier.

Le ou la secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dall', written over a horizontal line.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Xavier Zorrilla', written over a horizontal line.

